



COMMISSION RÉGIONALE DE L'ARBITRAGE

PROCÈS-VERBAL N°17

Date : 21/11/2024 à 18H30

Présents : Gerald BETTANCOURT, Bernard BATS, Jean-Louis CAUMES

Excusé : Christophe TOURNIER

Audition XXXXX

Cet arbitre a été convoqué pour une audition devant la CRA pour cause de nombreuses indisponibilités et de non respect du protocole de communication.

La commission jugeant en 1er ressort après en avoir délibéré décide :

- D'infliger un rappel à l'ordre à Monsieur XXXXX sur le fait qu'il doit respecter ses devoirs administratifs.

La présente décision est susceptible d'Appel devant la Commission Régionale d'Appel de la Ligue de Football d'Occitanie (juridique@occitanie.fff.fr) dans les 7 jours à compter du lendemain de leur publication, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F

Bernard BATS
Secrétaire

Gerald BETTANCOURT
Président